



DECISION

**Concernant la signature d'un contrat avec la
SARL GALTIER VALUATION pour une expertise en
évaluation immobilière sur les valeurs locatives des
locaux commerciaux des Voûtes du Port
à Royan**

D. DOM. COM N° 22.040

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu la proposition de la SARL GALTIER VALUATION, en date du 17 janvier 2022, relative à une expertise en évaluation immobilière des valeurs locatives des locaux commerciaux des Voûtes du Port à Royan,

DECIDE

- de signer un contrat avec la SARL GALTIER VALUATION, société au capital de 24 686 euros, dont le siège social est situé 92 bis rue Edouard Vaillant à LEVALLOIS-PERRET Cedex (92309) et la Délégation Régionale 20 avenue Pythagore - Immeuble Galilée – BP 40300 à MERIGNAC Cedex (33697), pour la réalisation d'une expertise immobilière sur les valeurs locatives des locaux commerciaux des Voûtes du Port à Royan, pour un montant de 10 086 euros HT, soit 12 103,20 euros TTC.
- d'imputer la dépense au budget communal, compte 6226 – fonction 41460.

Fait à Royan, le 2 février 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

MISE EN LIGNE LE 26-07-2022

Expertises

Galtier


Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220209-DDOMCOM22-040a-CC
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022

DIRECTION BORDEAUX GRAND OUEST
20 avenue Pythagore – immeuble Le Galilée
B P 40 300 33 697 MÉRIGNAC Cedex
Téléphone : +33 (0)5 56 13 71 00
Télécopie : +33 (0)5 56 13 71 11
E-mail : bordeaux@expertises-galtier.fr
Site web : www.expertises-galtier.fr

À l'attention de

VILLE DE ROYAN



Madame Sylvie DUGUET

Responsable du service Domaine Communal

80, avenue de Pontailac
17205 ROYAN CEDEX

Objet : Expertise en évaluation immobilière

Nos réf. : Jmb / mairie Royan v.loc Voûtes 2022

Mérignac, le 17 Janvier 2022.

Chère Madame,

Je vous remercie pour votre récente sollicitation ; je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les méthodes et conditions, afin de réaliser :

une **expertise en évaluation immobilière**, pour les **valeurs locatives de marché** à déterminer dans le cadre d'un projet de souscription de baux commerciaux, concernant les emplacements connus sous la désignation de « **Voûtes du Port** »

Cette mission sera réalisée par **Galtier Valuation**, filiale à 100% de notre Groupe.

Vous trouverez, en pièce jointe à ce contrat, une présentation générale de cette prestation.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Si ces méthodes et conditions vous conviennent, je vous remercie de bien vouloir me retourner ce document paraphé à chaque page, signé et cacheté, pour accord, accompagné de l'acompte indiqué (page 5 / 7), ainsi que des pièces et renseignements demandés pour la réalisation de la mission.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Chère Madame, mes meilleures salutations.

Jean Marie BARIL

Inspecteur Régional - Associé

06 07 58 92 87

jmbaril@expertises-galtier.fr

EXPERTISES GALTIER

PARIS BÉZIERS BORDEAUX CLERMONT-FERRAND LILLE LIMOGES LYON MARSEILLE NANCY NANTES NICE STRASBOURG TOULOUSE TOURS
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 341 256 euros • Siège social, 92 bis rue Edouard Vaillant • 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex
RCS B 331 577 965 NANTERRE • SIRET 331577965 • NAF 7112B • www.expertises-galtier.fr

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATION DE SERVICES EXPERTISE EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

▀▀ PARTIES

Entre le Client :

la **VILLE DE ROYAN**,

80, avenue de Pontailiac - 17205 ROYAN CEDEX

Contact : **Madame Sylvie DUGUET**, Responsable du service Domaine Communal
05 46 39 56 61 / 06 84 13 40 92 / s.duguet@mairie-royan.fr

Et le Prestataire (ci-après désigné « l'Expert ») :

la Société **Galtier Valuation**, SARL à associé unique au capital de 24 686 €, NAF 7112B,
RCS B 501 462 998 NANTERRE, 92 bis rue Edouard Vaillant - 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex.

▀▀ MISSION

Les biens concernés par la mission sont ci-après désignés dans le paragraphe suivant, « BIENS CONCERNÉS ET BUDGET DE LA MISSION ».

Le contexte de la mission : projet de souscription de baux commerciaux

L'Expert procèdera à une expertise en évaluation afin de déterminer le type de valeur :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Valeur vénale | <input type="checkbox"/> Droit au bail | <input type="checkbox"/> Indemnités d'expropriation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Valeurs locatives de marché | <input type="checkbox"/> Prix de vente forcée | <input type="checkbox"/> Ventilation terrain / constructions |
| <input type="checkbox"/> Valeur locative de renouvellement | <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) | |

Les hypothèses d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Hypothèse générale :
 - Valeur vénale en considérant le bien en l'état constaté, en poursuite d'usage, et compte tenu des conditions d'occupation actuelles,
 - Valeur locative de marché du bien en l'état constaté ou annoncé,
 - Valeur de droit au bail en considérant le bien en l'état et compte tenu des conditions d'occupation actuelles.
- Hypothèse(s) particulière(s) :
 - Valeur vénale en considérant le bien en l'état constaté et libre de toute occupation, faisant abstraction des conditions d'occupations actuelles
 - Valeur vénale en considérant le bien en l'état constaté et loué à la valeur locative de marché (dans le cadre de la conclusion d'un bail commercial 3/6/9 ans ou d'une durée ferme de 6 ou 9 ans - à préciser avec le client - et/ou baux d'habitation)
 - Valeur vénale en considérant le bien rénové, ou restructuré et loué à la valeur locative de marché (dans le cadre de la conclusion d'un bail commercial 3/6/9 ans ou d'une durée ferme de 6 ou 9 ans - à préciser avec le client, et/ou baux d'habitation),
 - Valeur vénale en considérant un usage alternatif,
 - Ventilation de la valeur vénale entre le terrain et les constructions (hors répartition par composants),
 - Valeur locative en supposant le bien rénové, ou restructuré,
 - Autre hypothèse (à préciser).

Méthodes retenues par l'expert :

L'expertise sera basée sur les méthodes suivantes, les plus généralement utilisées dans la profession :

- Méthode par comparaison,
- Méthode par le revenu : capitalisation du revenu,
- Méthode par le revenu : actualisation des flux futurs (Discounted Cash Flows),
- Méthode dite du « bilan promoteur » (dite aussi méthode du compte à rebours),
- Méthode des ratios professionnels (dite aussi méthode hôtelière),
- Autre méthode (à préciser) : par les ratios professionnels.

D'autres méthodes pourront être ponctuellement employées selon la nature et/ou l'état du bien considéré. Les définitions des méthodes figurent dans la présentation de la prestation.

M
2 / 7



MISE EN LIGNE LE 26-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220209-DDOMCOM22-040a-CC
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022

Les référentiels applicables, selon les préconisations et standards professionnels en vigueur (dernières éditions) :

- La Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière.
- Les normes européennes d'évaluation (EVS) publiées par the European Group of Valuers Associations (TEGoVA).
- Les normes d'évaluation de la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS – Red Book).
- Les recommandations mentionnées par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-Commission des Opérations de Bourse), en date du 3 février 2000.

▀▀ TYPE D'INTERVENTION ET DOCUMENT REMIS

Galtier Valuation procédera à une mission d'expertise : avec visites.

L'Expert remettra un :

- Rapport d'expertise
- Rapport d'actualisation
- Certificat d'expertise
- Autre (à préciser) :

▀▀ **DATE DE VALEUR : 01/01/2022**

▀▀ COMPÉTENCE DE L'EXPERT - ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS - INDÉPENDANCE

L'Expert déclare :

- Disposer des compétences et des qualifications nécessaires à la réalisation de la présente mission en toute impartialité.
- Ne pas avoir identifié de conflit d'intérêts s'opposant à la réalisation de la présente mission, tel que défini dans l'offre générale.
- Avoir une indépendance financière vis-à-vis du client, le montant des honoraires de la présente mission représentant moins de 5 % du Chiffre d'Affaires de l'année précédente.

▀▀ DOCUMENTS À FOURNIR

La liste des documents à fournir à l'Expert figure en annexe.

Parmi cette liste, les éléments à fournir à l'Expert de façon indispensable, et de nature à permettre l'exécution de la mission, sont les suivants :

- Les éléments relatifs à l'identification du bien : titre de propriété ou un extrait relatif à l'identification du bien et du propriétaire (ainsi qu'en cas de copropriété numéros de lots et tantièmes afférents), les références cadastrales et les superficies des parcelles, la désignation des constructions édifiées ;
- Les éléments relatifs aux surfaces : état des surfaces ventilées par usage/destination, par niveau, par bâtiment, plan de masse ;
- Les éléments afférents à la situation locative si le bien est loué ;
- État des travaux significatifs récents réalisés (moins de 5 ans) et/ou prévisionnels.

Les autres éléments demandés, s'ils ne sont pas fournis, feront, le cas échéant, l'objet de réserves, dans le livrable remis.

▀▀ DÉLAI D'INTERVENTION

Le rapport sera remis au plus tard le 04/03/2022 sous réserve de :

- la signature du présent contrat avant le 27/01/2022,
- la remise de l'ensemble des documents demandés avant le 15/02/2022,
- la réalisation de la visite avant le 23/02/2022.

En cas de réponse postérieure aux délais ci-dessus, l'Expert se réserve le droit de reporter la restitution du document d'expertise en conséquence.

▀▀ ÉQUIPE D'INTERVENTION

La mission sera réalisée sous la responsabilité de Hervé LASSEGNORE.



BIENS CONCERNÉS ET BUDGET DE LA MISSION

Raison Sociale / Enseigne	Dirigeant / Dirigeante	Activité	Surface développée
SARL SANDMAT " Poterie Maïthé "	Madame Sandra AUDEBEAU	Poteries, céramiques, décorations, poupées	158 m ²
SARL ONLY YOU	Madame Annie LASNIER	Vêtements femmes hommes enfants, couture	117 m ²
SARL ROYAN VOILERIE	Madame Anne BALLANGE STOFFAES	Bateaux de plaisance, fournitures et accessoires	144 m ²
SARL ROYAN VOILERIE " La Voilerie de Royan "	Madame Anne BALLANGE STOFFAES	Bateaux de plaisance, fournitures et accessoires	320 m ²
VASSILISA	Madame Lilia CHAURAY	souvenirs, cadeaux bijoux, mobilier	143 m ²
SAS LINA'S " Linattendu "	Madame Lina ANGÉLINA	Restauration rapide	144 m ²
SARL ADRP " Le Petit Bouchon "	Monsieur Antoine PIEUCHOT	Restauration	130 m ²
SARL MP DUMAS " Le Floor Café "	Maxime et Pauline DUMAS	Restauration, Bar, piano-bar, salon de thé	300 m ²
SARL ROYAN PANAMA	Madame Claudie VAIDIE	Chapellerie, gants, écharpes, foulards	21 m ²
SARL LE PASSAGE " Ma Petite Folie "	Monsieur GILLOT	Sculpture artisanat d'art moulage bois & terre cuite	37 m ²
SARL LE PASSAGE " Ma Petite Épicerie "	Monsieur GILLOT	Alimentation régionale, vins et alcools	91 m ²
SARL ANTRE DE MER " La Maison de Frédéric "	Madame Claudie MAINGOT	Bijoux, maroquinerie, antiquités, mobilier, cuivres	93 m ²
SARL CAP SOUVENIRS	Madame Corinne DI MASCHIO	Cadeaux souvenirs vêtements	93 m ²
SARL LBTE " Idéal Cadre "		Tableaux, encadrements, décorations	76 m ²
SARL HORIZON CÔTE OUEST	Monsieur et Madame Cyril SAGE	Articles sportifs, surf, accessoires	95 m ²
Association APURP	Association des plaisanciers	Bureau de l'association	180 m ²
SARL SEUDRE SERVICE	Monsieur Stéphane LE BAIL	Shipchandler, gestion navigation de plaisance	433 m ²
SARL ROYAN VOILES BLANCHES	Madame Martine ADE	Bar, brasserie, glacier, salon de thé	222 m ²
SARL LA MARINA	Madame Michèle LARDERIE	Bar, restaurant italien, pizzeria	222 m ²
SARL LE CABESTAN	Monsieur et Madame MICHAUX	Bar, restaurant	97 m ²
COMPTOIR DE LA MARINE	Monsieur DREVELLE	Articles de pêche et de chasse	81 m ²
COMPTOIR DE LA MARINE	Monsieur DREVELLE	Fournitures pour la marine, navigation	74 m ²
JADAYA	Madame ALVES LOPES	Bijoux décoration vêtements chaussures accessoires	85 m ²
SARL RAYON DESOLEBL	Monsieur Francis CHICARD	Nacre, bimboloterie, parfums, herbiers, vêtements	73 m ²
SARL CRÉPERIE DU PORT	Monsieur Alain PILLON	Crêperie, saladerie, salon de thé, glaces	92 m ²
SARL SEUDRIMMO	Monsieur DELPEYRAT	Bateaux de plaisance, vente et location	40 m ²
LA MASCOTE	Madame LAURENT	Crêperie, mascottes, frites, sandwiches, glaces	36 m ²
SNC DUPUY " Le Spi "	Madame Michelle DUPUY	Tabac, journaux, bibelots, souvenirs	51 m ²
SARL DUPUY " Le Trimarcan "	Monsieur Reynald DUPUY	Croissanterie, briocherie, glaces, boissons	73 m ²

Total Honoraires HT	9 200 € HT
<i>Frais de dossier administratif</i>	<i>150 € HT</i>
<i>Frais de mission : 8 % des honoraires</i>	<i>736 € HT</i>
TOTAL HT	10 086 € HT
TVA 20 %	2 017,20 €
TOTAL TTC	12 103,20 € TTC



CONDITIONS COMMERCIALES ET DE RÈGLEMENT

- En signant les présentes conditions, le Client certifie avoir pris connaissance de la présentation de la prestation envoyée séparément, et l'accepte sans réserve.
- Cette proposition est valable pour une durée de 30 jours ouvrés à compter de l'envoi (notamment en termes d'honoraires et de délais d'intervention).
- Les travaux qui seraient demandés en supplément de la mission telle que définie ci-dessus seront facturés en sus sur la base du taux journalier en vigueur.
- Le règlement des honoraires est exigible à la livraison des dossiers accompagnés de la facture, soit par chèque à l'ordre de **Galtier Valuation**, soit par virement **en indiquant impérativement le nom de votre société** à :
CIC MONTALIVET GCE OUEST - Devise : EUR - IBAN : FR76 3006 6108 0800 0114 7600 145 - BIC : CMCIFRPP.
- Adresse de facturation à compléter si différente du donneur d'ordre :

En cas de demande ultérieure de facturation à une entité différente, cette dernière devra en faire la demande par écrit et le Client devra transmettre à **Galtier Valuation** son accord formel avec l'engagement de paiement de la nouvelle entité à facturer.

Fait à Mérignac, le 17 Janvier 2022.

Pour le CLIENT (donneur d'ordre)
CACHET DE LA SOCIÉTÉ



Pour GALTIER VALUATION



Coralie COUVRET
Directrice du Pôle Immobilier

Le CLIENT a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte.

Date... 9 février 2022

Nom... SIMONNET Didier

Fonction du signataire... Premier Adjoint au Maire de ROYAN

N° TVA intracommunautaire

FR37311703061

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint



Didier SIMONNET



LISTE DES DOCUMENTS DEMANDÉS

Nature de l'information	Informations demandées	Informations fournies	Observations
Propriété/régime juridique : <ul style="list-style-type: none">- Titres de propriété ou attestation notariée (numéro de lots et tantièmes de copropriété afférents des biens)- Contrat crédit-bail immobilier- Règlement de copropriété (1)- Compte-rendu de la dernière assemblée de copropriété (1)- Servitudes- Justification juridique de l'affectation des locaux	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	(1) Nécessaires dans l'hypothèse d'une copropriété
Cadastre/urbanisme : <ul style="list-style-type: none">- Relevé cadastral- Plan cadastral- Certificat d'urbanisme- Autres autorisations (CDEC, activités classées, ICPE etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Si concernées
Construction : <ul style="list-style-type: none">- Permis de construire- Déclaration d'achèvement et certificat de conformité- Contentieux éventuels- Descriptif, liste des installations générales et techniques- Diagnostic de performance énergétique DPE	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Plans/surfaces : <ul style="list-style-type: none">- Plans par niveau – Plan masse- Etat détaillé de surfaces par niveau et selon leur nature	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Si disponibles
Situation locative : <ul style="list-style-type: none">- Etat locatif détaillé en vigueur – derniers loyers facturés, loyers encaissés- Baux et annexes et éventuels avenants- Convention de sous-location- Etat des contentieux éventuels- Résiliation des baux : dénonciations reçues ou prévues Charges et Taxes : <ul style="list-style-type: none">- Etat des charges locatives de l'immeuble récupérables et non récupérables par le bailleur- Etat des taxes (impôts, taxes bureaux et autres taxes), assurances immeuble, frais de gestion, récupérables et non récupérables par le Bailleur	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Documents nécessaires si le bien est loué (baux commerciaux/baux professionnels/baux d'habitations/baux emphytéotiques/baux à construction/AOT...)
Travaux : <ul style="list-style-type: none">- Liste des travaux dernièrement réalisés (gros travaux-entretien courant et montants)- Liste des travaux prévisionnels (gros travaux-entretien courant et montants)	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Si concernés
Environnement/Pollution : Document technique et/ou concernant l'environnement susceptible d'avoir une incidence sur la valeur : <ul style="list-style-type: none">- Attestation amiante, termites, radon, plomb...- Pollution des sols	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Documents à fournir le cas échéant
Autres : <ul style="list-style-type: none">- Coordonnées des gestionnaires et/ou personnes à contacter pour effectuer les visites- Bilans d'exploitation détaillés sur 3 ans. Résultats d'exploitation- Taux d'occupation - Tarifs pratiqués- Autres	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bilans : informations à fournir pour les biens en exploitation



Objet des CGV

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre le Donneur d'ordre ci-après dénommé « le CLIENT » et le Prestataire agissant au sens de l'article 1710 du Code civil. Elles font partie intégrante du contrat.

Définition

Le CLIENT désigne le Client Non-professionnel, le Professionnel bénéficiant ou non du droit de rétractation et le Consommateur. Le Client Non-Professionnel est toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles. Le Client Professionnel est toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. Le Client Consommateur est toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. Le Client Professionnel Bénéficiant du Droit de Rétractation est le Client Professionnel dont l'objet du présent contrat n'entre pas dans le champ de son activité principale et dont le nombre de salariés employé par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.

Prise d'effet et fin de mission

Le CONTRAT prend effet dès réception, par le Prestataire de l'exemplaire signé par le CLIENT et fin, dès la remise au CLIENT du rapport. Le rapport est considéré comme remis dès sa transmission par voie numérique, postale ou son dépôt sur l'espace client.

Délais d'intervention

Les délais d'intervention sont déterminés d'un commun accord et repris au contrat. L'ouverture de l'ensemble des travaux est conditionnée au versement de l'acompte demandé, à la remise de l'ensemble des documents demandés et à la visite du bien. A défaut d'exécution d'une des conditions reprises ci-dessous dans les délais prévus, le Prestataire ne pourra respecter le délai initialement convenu.

Accès aux lieux

Le CLIENT fera diligence notamment, pour assurer l'accompagnement du Prestataire sur les sites ou le faire accompagner par une personne compétente et habilitée pour favoriser l'accès aux locaux et lui remettre tous documents et informations utiles. Afin d'illustrer et de rendre interactif le résultat de l'intervention, le CLIENT autorise le Prestataire à photographier et à filmer les lieux à expertiser et à exploiter ces visuels dans le rapport d'expertise et sur l'espace-client. Ces visuels sont exclusivement esthétiques.

Limite de la mission

Il n'appartient pas au Prestataire de se prononcer sur la sincérité, l'exactitude ou l'exhaustivité des pièces qui lui sont remises ni de vérifier l'usage qui est fait de ses conclusions.

Résultats des interventions

Les prestations se traduisent par la production d'un document écrit en fin de mission, sous forme de rapport. Le Prestataire interdit l'usage du rapport pour une autre finalité que celle prévue dans le contrat. L'ensemble des documents produit est rédigé en langue française. Si une traduction devait être faite à la demande du CLIENT, seul le document en français prévaudrait.

Utilisation des coordonnées téléphonique et numérique

Le CLIENT autorise le Prestataire à le contacter par voies téléphonique et numérique dans le cadre de l'exécution de la prestation. Le Client Consommateur a le droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique conformément à l'article L223-2 du Code de la consommation.

Conservation

La conservation des rapports, comptes rendus, autres documents incombe au CLIENT.

Conditions de paiement

Les honoraires sont payables comptant dans leur intégralité à réception de la facture. Les honoraires sont assujettis à la TVA applicable à la date d'émission de la facture. Lorsque les prestations sont réalisées à l'étranger ou facturées à des sociétés étrangères, les honoraires du Prestataire sont soumis à l'application des impositions et taxes locales. Le CLIENT reconnaît en être redevable à l'égard du Prestataire. Le règlement des honoraires peut intervenir par chèque ou par virement bancaire. Aucun escompte ne sera dû en cas de paiement d'avance. Pour le Client Professionnel, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'exigibilité figurant sur la facture entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et le paiement de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

Frais de Mission

Les éventuels frais de mission repris au contrat correspondent aux frais de déplacement et aux débours en lien avec la mission. Les éventuels frais de traduction ne sont pas compris.

Responsabilité

Le Prestataire est débiteur à l'égard du CLIENT d'une obligation de moyens et en aucun cas d'une obligation de résultat. Le Client Professionnel accepte expressément que la responsabilité du Prestataire ne soit pas engagée au-delà des limites et conditions fixées par sa police d'assurance. La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée au titre des dommages indirects subis par le Client Professionnel. Les Parties s'entendent à considérer comme des dommages indirects notamment : les pertes de bénéfice, de chiffre d'affaires, de données ou d'usage de celles-ci. Le CLIENT renonce à l'application des articles 1195 et 1223 du Code civil.

Utilisation des données personnelles

Notre politique de confidentialité est consultable sur notre site internet www.expertises-galtier.fr. Par ailleurs, le CLIENT autorise le Prestataire à transférer ses données au sein du GROUPE EXPERTISES GALTIER afin de permettre un traitement administratif (édition de facture, traitement du recouvrement...). Le délégué à la protection des données du groupe peut être contacté par courrier adressé au 92 Bis rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS-PERRET ou par email : dpo@expertises-galtier.fr.

Résiliation

En cas de non-paiement de l'acompte demandé ou de non-communication des documents demandés, après mise en demeure restée infructueuse d'avoir à respecter ses engagements sous quinzaine, le présent contrat pourra être résilié par le Prestataire. Dans l'hypothèse où le CLIENT s'abstiendrait de communiquer les documents nécessaires à la réalisation d'une des prestations, le CLIENT pourra être facturé de la totalité de la Prestation après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours. Dans l'hypothèse où le CLIENT empêcherait la fixation d'une date de visite des lieux, l'acompte d'honoraires versé restera acquis au Prestataire. La fixation d'une date de visite est considérée comme empêchée du fait du client, lorsque ce dernier annule ou refuse trois dates proposées.

Sous-traitance

Le CLIENT accepte que le Prestataire sous-traite tout ou partie de l'exécution des prestations aux sociétés appartenant au groupe EXPERTISES GALTIER.

Propriété intellectuelle

Les textes, tableaux, formules, méthodes et contenus dans les rapports sont la propriété exclusive du Prestataire et ne peuvent en aucune condition être reproduits ou modifiés. La dénomination sociale et le nom commercial du Prestataire sont des marques déposées.

Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, seront soumis à la loi française. Toute réclamation du CLIENT doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de tous les éléments justificatifs au Prestataire. Le Client Consommateur et le Client Non-professionnel ont la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, conformément à l'article L211-3 du Code de la consommation. A ce titre, ils peuvent saisir l'institut d'Expertise d'Arbitrage et de Médiation (IEAM) sis 31 bis -33 rue Daru 75008 PARIS. Site internet : www.ieam.eu. Pour le Client Professionnel, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, seront soumis au Tribunal de Commerce du lieu de l'établissement du Prestataire réalisant la Prestation.

V2019 Eval Immo



MISE EN LIGNE LE 26-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220209-DDOMCOM22-040a-CC
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022